



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

femmes

Question au Gouvernement n° 248

Texte de la question

MIXITÉ PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Daniel Mach, pour le groupe UMP.

M. Daniel Mach. Ma question s'adresse à Mme Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. La société d'aujourd'hui nous renvoie une image où le travail des femmes reste concentré dans les postes les moins qualifiés du tertiaire où elles représentent 76 % des employés. Parmi les trente et une catégories socioprofessionnelles répertoriées par l'INSEE, les femmes ne sont représentées que dans six d'entre elles.

Par ailleurs, nous savons, madame la ministre, que le travail des femmes représente 85 % du temps partiel. Très peu de femmes font partie de l'encadrement supérieur des 5 000 plus grandes entreprises françaises. Dans la fonction publique, 13 % d'entre elles occupent des postes de direction alors qu'elles représentent 57 % des effectifs. On ne peut que déplorer ces inégalités entre les hommes et les femmes qui portent aussi bien sur l'accès aux postes à responsabilité que sur les salaires. Face à un tel constat, madame la ministre, que comptez-vous faire pour établir une réelle mixité professionnelle, vecteur de progrès social ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle.

Mme Nicole Ameline, ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle. Oui, monsieur le député, la modernité repose en économie, comme en politique, sur une dynamique nouvelle entre les hommes et les femmes dans la gestion de la société. Oui, la mixité professionnelle, vous avez raison de le souligner, monsieur le député, est une chance pour l'économie moderne, elle est aussi un facteur d'équité et de justice sociale pour les femmes.

Comment parvenir à donner du contenu à ce qui n'est encore aujourd'hui qu'une promesse ?

Le Gouvernement a donné la priorité à la valorisation du rôle et de la place des femmes dans les entreprises, qui doit se faire avec les entreprises et non pas contre elles. Nous agissons dans l'esprit défini par le Premier ministre, qui consiste à libérer les énergies, les forces vives, et tous les potentiels humains, notamment ceux des femmes.

Les pistes sont connues. Elle passent par l'égalité salariale, par l'accès facilité à la formation professionnelle et aux responsabilités, par une meilleure prise en compte, également de la parentalité dans l'entreprise et la création de services sociaux innovants. Plus généralement, il s'agit de faciliter l'implication des femmes dans les carrières professionnelles.

Mais le Gouvernement a une seconde préoccupation, que vous connaissez : ces démarches innovantes au plan

social doivent s'inscrire dans le cadre du dialogue social. Avec François Fillon, nous organisons dans quelques jours une table ronde réunissant l'ensemble des partenaires sociaux qui ouvriront un calendrier de négociations très importantes sur ce thème.

Cette action n'exclut pas, bien entendu, les efforts qui doivent être faits dans la fonction publique, mais aussi en amont, à l'école, là où tout se construit et où le principe d'égalité doit être réactivé, pour devenir une sorte de gène organisateur de la société moderne. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 248

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 2002